



65

---

## Conseil des droits de l'homme

23<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Australie

Genève, le 9 novembre 2015

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Australie et salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations reçue par l'Australie lors du premier cycle.

---

La Suisse reste cependant préoccupée par la législation australienne concernant les migrants, et la façon dont elle est mise en œuvre. Regrettant le rejet de sa recommandation lors du premier cycle, la Suisse **recommande à nouveau au gouvernement australien de ne procéder à des incarcérations de migrants qu'à titre exceptionnel et de limiter celles-ci à une durée de six mois et d'adapter les conditions de détention aux standards internationaux en matière des droits de l'homme.**

Dans le même ordre d'esprit, la Suisse **recommande au gouvernement australien de respecter pleinement le principe de non-refoulement inscrit dans la Convention relative au statut des réfugiés.**

La Suisse est également préoccupée par les conditions de détention, notamment des migrants, et **recommande au gouvernement australien de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

Je vous remercie.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)